Places et catégories : La tentation du nominalisme

Louis Quéré

Occasional Paper 22
Paris, Institut Marcel Mauss – CEMS
janvier 2015

Places et catégories : la tentation du nominalisme

Louis Quéré

Journée d'étude : « La sociologie (d')après Sacks » – IMM-CEMS, 30 janvier 2015

Les analyses de Sacks sont-elles correctes ? Incontestablement Sacks a beaucoup fait pour équiper l'enquête ethnométhodologique de moyens empiriques, notamment en instituant et développant l'usage de données dites « naturelles » pour l'enquête sociologique, et en inventant des outils inédits pour leur analyse. Mais n'est-ce pas, parfois, au prix d'un manque de réflexivité sur sa propre démarche et sur les résultats de ses propres analyses (cf. Pollner, 1991 sur le manque de réflexivité radicale en EM) ?

Dans le dernier paragraphe des *Investigations philosophiques*, Wittgenstein évoque la confusion conceptuelle qui accompagne les progrès empiriques de la psychologie : « En psychologie il y a des méthodes expérimentales et une confusion conceptuelle (…). L'existence de méthodes expérimentales nous fait croire que nous aurions les moyens de résoudre les problèmes qui nous inquiètent, alors que problème et méthode se croisent sans pour autant se rencontrer ». Cette confusion conceptuelle n'est pas due à la jeunesse de la discipline, mais à une absence de rigueur dans la conceptualisation ou à l'adoption d'une métaphysique absurde. Coulter et Sharrock, se référant à ce passage de Wittgenstein, considèrent que beaucoup de problèmes en sciences humaines et sociales sont conceptuels à la base, ce qui retient rarement l'attention. « Aux yeux de quiconque apprécie la priorité des questions conceptuelles par rapport aux questions empiriques, le caractère correct de cette prétention à la centralité (…) des problèmes conceptuels dans ces sciences est amplement confirmé par la confusion et l'inefficacité qui accompagnent habituellement les entreprises prétendument "empiriques" » (In Leudar & Costall, 2009, p. 60). Je ne sais pas s'ils exemptent l'ethnométhodologie de ce reproche, mais a priori personne n'est à l'abri de ce risque : les entreprises empiriques fondées sur une conceptualisation défectueuse, ou faite sans soin, ne mènent nulle part.

Je doute que Sacks ait accordé une priorité aux questions conceptuelles. Elles l'auraient sans doute paralysé, voire agacé. Mais quiconque est sensible à ce genre de questions ne peut qu'éprouver quelque perplexité face à une certaine légèreté du co-fondateur de l'EM dans le maniement de ses concepts. C'est de cette perplexité que je veux témoigner, perplexité qui n'affecte pas l'admiration que je peux avoir, par ailleurs, pour sa créativité,

pour son ingéniosité, pour son attention à l'inintéressant, pour sa focalisation sur les usages effectifs et surtout pour l'avancée qu'ont permise son recours à des données naturelles pour faire de la sociologie et le type d'analyse de telles données qu'il a initié. Je tends à penser qu'il y a néanmoins chez lui des orientations contradictoires, qui peuvent s'avérer être des obstacles à une véritable approche praxéologique, y compris des pratiques langagières, puisque c'est sur cet aspect qu'est mis l'accent dans votre livre.

Il y a peu, Cédric Terzi et moi-même avons commis un texte critique sur les derniers travaux d'E. Livingston, qui nous semblent constituer « un tournant problématique » en EM (Quéré & Terzi, 2011). C'est un peu dans le même esprit que j'ai lu votre livre, dont je salue l'intérêt et la qualité. Je me réjouis en particulier des traductions de Sacks que vous y avez publiées. Je vais donc tenter d'expliciter ma perplexité en me faisant l'avocat du diable, notamment en attribuant à Sacks deux tentations, une tentation « légaliste » et une tentation nominaliste, plus quelques autres biais. À vous de me dire si cette perplexité est fondée ou si elle repose sur une mauvaise compréhension des textes.

I. La tentation « légaliste »

J'emprunte l'expression tentation « légaliste » à Bourdieu (notamment dans *Le sens pratique*), qui considérait cette tentation comme un risque majeur pour une sociologie des pratiques. Le « légalisme » consiste à vouloir rendre compte par des règles explicites des régularités des pratiques et des conduites, régularités observées à l'état incorporé et implicite. Vous rappelez que Sacks a d'abord fait des études de droit et de sciences politiques. Je ne sais pas si c'est cela qui explique sa tentation légaliste. Peu importe. En lisant le texte de Sacks sur les récits d'enfants, ou le texte d'Esther sur l'organisation de la conversation, je n'ai pas pu m'empêcher de penser à cette tentation « légaliste ».

J'ai aussi pensé aux présupposés épistémologiques et ontologiques qui sous-tendaient les débuts de l'intelligence artificielle, tels que Hubert Dreyfus les a identifiés en 1972 : une adhésion au « projet platonicien de ramener tout raisonnement à des règles explicites et la totalité du monde à des faits élémentaires auxquels ces règles s'appliqueraient » (Dreyfus, 1984/1972, p. 295). La construction par Sacks d'une « machinerie » pour rendre compte des inférences faites à partir d'une catégorie ressemble assez bien aux formalisations effectuées au début en IA. Cette machinerie comporte des catégories, des collections de catégories, des règles d'application (règles d'économie, de cohérence ou de pertinence), et des maximes (celles de l'auditeur et du spectateur). La conviction sous-jacente semble assez proche de celle d'un Minsky qui considérait que « toute régularité doit nécessairement obéir à des règles », que le caractère méthodique d'un comportement est déterminé par des règles et que « tout ce

qui est ordonné peut être réduit à une structure formelle énonçable sous forme de règles » (*Ibid.*, p. 329). Comme l'explique Dreyfus, selon cette métaphysique, « nous n'avons pas compris une aptitude, comme la maîtrise du langage naturel, par exemple, tant que nous ne sommes pas en mesure d'en donner une description complète à l'aide d'un système de règles formelles » (*Ibid.,* p. 296). Je signale en passant que Garfinkel connaissait bien les critiques de Dreyfus (il le cite 1 fois dans les *Studies* (chap. 5) et à 2 reprises dans l'article de 1970 avec Sacks) ; il avait notamment suivi un de ses séminaires sur Merleau-Ponty et Wittgenstein (Dreyfus étant un des traducteurs de Merleau-Ponty en américain). On peut penser qu'il devait être sceptique face au penchant « légaliste » de Sacks.

La critique de Bourdieu est différente, et peut-être plus utile pour quiconque veut développer une approche praxéologique des pratiques. Pour Bourdieu, le « légalisme », qu'il soit juridique ou grammatical, est une pratique de codification « de choses qui n'existent qu'à l'état incorporé » (Bourdieu, 1987, p. 97), ou une explicitation, par la fixation de règles, de régularités implicites, immergées dans la particularité. Le sociologue qui cède à cette tentation se livre à un forçage qui transforme un ordre implicite en un ordre explicite.

On parle de « légalisme » par comparaison avec la codification juridique, ou la codification linguistique (fixation d'une langue standard). Si Bourdieu critique la propension à avoir recours au vocabulaire de la règle pour rendre compte de la régularité des pratiques et des comportements, c'est parce que cela revient à faire comme si les pratiques avaient pour principe l'obéissance implicite à « des règles consciemment élaborées et sanctionnées » (Bourdieu, 1980, p. 67). Ou encore, à faire « comme si l'action avait eu pour principe (…) le modèle théorique que l'on doit construire pour en rendre raison » (*Ibid.*, p. 68), notamment *la règle en tant que représentée*. Tel est d'ailleurs, selon lui, le propre de l'intellectualisme :

« Substituer au rapport pratique à la pratique le rapport à l'objet qui est celui de l'observateur » (*Ibid.*, p. 58). Bourdieu attirait l'attention sur la conversion ontologique qu'opère la modélisation de la pratique en termes de règles : « La construction savante ne peut saisir les principes de la logique pratique qu'en leur faisant subir un changement de nature : l'explicitation réfléchissante convertit une succession pratique en une succession représentée » (*Ibid.*, p. 151-152).

Pour Bourdieu, le « légalisme » juridique ou grammatical est suscité par la situation d'observateur et par les contraintes de la représentation synoptique dans et par le discours. L'observateur scientifique oublie trop facilement qu'il bénéficie alors du privilège de totalisation. D'où la recommandation de l'auteur du *Sens pratique* de se passer le plus possible du vocabulaire de la règle pour rendre compte de la régularité des conduites. Quelle

alternative y a-t-il à ce vocabulaire ? Je voudrais en évoquer brièvement deux, celle de Wittgenstein et celle de Bourdieu lui-même.

Pour Wittgenstein, « les règles sont des règles à l'intérieur de nos pratiques » (Laugier), elles animent les pratiques de l'intérieur ; et les pratiques donnent leur forme concrète aux règles dans des situations particulières. Il y a donc une relation réciproque entre règles et pratiques. Si tel est le cas, on ne peut pas caractériser le rapport règle-pratique par une « vue de côté », indépendante de toutes nos activités et réactions, vue à partir de laquelle

« on pourrait reconnaître qu'un mouvement donné est le mouvement correct à un point donné de la pratique » (McDowell, cité par Laugier, 2006, p. 137). L'alternative de Wittgenstein consiste donc à partir du principe que « la pratique doit parler pour elle-même » (UG, § 139). En effet, « pour établir une pratique, les règles ne suffisent pas », car elles laissent des échappatoires ouvertes (UG, § 139). Elles ne jouent peut-être même aucun rôle dans l'accomplissement des pratiques, une fois la maîtrise de celles-ci acquise : « La nature du calcul, nous en avons fait connaissance en apprenant à calculer. Mais alors, ne peut-il y avoir description de la façon dont nous nous sommes convaincus de la fiabilité d'un calcul ? Que si ! Cependant cette description n'amène pas de règle au jour. Mais, et c'est là ce qu'il y a de plus important, il n'y a pas besoin de règle. Rien ne nous fait défaut. Nous calculons selon une règle, et voilà tout » (UG, § 45-46). Il reste à savoir ce que veut dire « La pratique doit parler pour elle-même ».

La réponse de Bourdieu est différente. D'un côté, pour éviter l'idée d'une forme de causalité qui va de la règle vers la régularité, ou vers les conduites, il faut, selon lui, partir de ces dernières et rendre compte de leur régularité en substituant le vocabulaire de l'habitus, du schème ou de la disposition à celui de la règle. De l'autre, il faut sociologiser et historiciser la dynamique d'explicitation des régularités en termes de règles et de normes : les régularités se constituent dans les pratiques et les conduites à travers les usages ; mais il faut tenir compte de plusieurs formes de généralisation, et de leur éventuel ancrage social ; l'une d'elle, qui s'est beaucoup développée dans les sociétés modernes, consiste à généraliser certains usages *via* une explicitation, une formalisation et une institutionnalisation de normes, qui fixent des modèles auxquels on doit obéir (la normalisation linguistique en est un bon exemple).

Sacks échappe-t-il vraiment à la critique du « légalisme » par Bourdieu ? Incontestablement il tend à abuser du vocabulaire de la règle. Son idée de reconstruire la machinerie qui sous-tend la compréhension et le raisonnement, sa manière de convertir une nécessité pratique en règle (ne pas parler tous à la fois) ou encore sa manière de rendre compte de l'organisation de la conversation en termes de règles (ou d'orientation vers des règles)

correspondent assez bien à la définition que donne Bourdieu du « légalisme ». Mais cette tendance me semble contrebalancée par une autre, qui, elle, n'est ni légaliste ni intellectualiste : par exemple, quand, dans son texte sur le malentendu, il montre comment, en cours de conversation, les interlocuteurs élaborent, à partir de ce qui se dit et se fait dans la conversation, des méthodes pour appréhender ce qui va se dire et se faire, notamment à travers la perception de schèmes ou de modèles sous-jacents ; ou encore lorsque pour rendre compte de la coordination spontanée (i. e. sans instruction préalable ni formulation) des interlocuteurs dans une conversation, il souligne le fait que ceux-ci se fournissent des indications subtiles et fugaces que chacun peut percevoir, qu'ils se prêtent une attention conjointe, qu'ils suivent les orientations que chacun manifeste et que la motivation à écouter n'est pas une affaire de respect de règles de politesse (Gonzalez, p. 125). Mais ces notations tendent à être immédiatement recouvertes par le vocabulaire des règles : les interlocuteurs sont supposés « mobiliser un ensemble ordonné de règles » pour gérer la régulation des tours de parole. Sans parler de l'appel à des « mécanismes sociaux » générateurs de droits et d'obligations, qui se grefferaient sur les « règles de base de l'organisation conversationnelle ».

La solution de Bourdieu, en termes d'habitus, de schèmes et de dispositions, n'est pas satisfaisante non plus, car elle ne prend pas en compte une caractéristique essentielle de l'action pratique : à savoir qu'elle institue *in situ*, par l'observation, le raisonnement et l'exploration (qui ne sont pas nécessairement réflexifs), les problèmes pratiques à résoudre et les méthodes pour le faire, et cela sans nécessairement passer par une explicitation réfléchissante. Il faut donc tirer l'habitus et la croyance vers le savoir-faire et vers une authentique *praxis*, et reconnaître que l'opérativité des institutions, au sens de Mauss, requiert la capacité des membres d'instituer pratiquement problèmes et méthodes pour traiter les situations, ainsi que celle d'orienter et de corriger leurs accomplissements au fur et à mesure de leur effectuation par une « réflexion pratique ». Les méthodes sont pour une part données – pour autant qu'il y ait des manières instituées de faire et de dire –, et pour une part découvertes ou inventées « au milieu des choses » (E. Livingston). Quant à la « réflexion pratique » il faut aller au-delà de sa caractérisation par Bourdieu (cf. Bourdieu, 1995, p. 192), pour qui elle est « une certaine forme de pensée », une réflexion « en situation et en action qui est nécessaire pour évaluer sur-le-champ l'action ou le geste accompli » et éventuellement le reprendre et le corriger. En prenant ses exemples dans la gymnastique, la danse ou la pratique du piano, Bourdieu lie exclusivement cette réflexion pratique à la motricité corporelle. Il me semble que la description par Merleau-Ponty de la « parole opérante » comme *praxis* fournit un meilleur modèle. Je rappelle que la « parole opérante » est la parole qui se cherche tout en en cherchant à dire quelque chose qu'elle ne sait pas d'avance : le propre de cette parole « est

qu'elle s'élance, pour ainsi dire, en vue de ce " quelque chose" dont elle a une pré-appréhension sans pour autant savoir précisément en quoi il consiste, et qu'elle se réfléchit en se corrigeant, tout au long de son déroulement, en mesurant ce qu'elle est en train de dire à l'aune de ce qu'elle cherche à dire : elle se clôt ou plutôt s'achève quand ce qui lui paraît comme ce qu'elle a dit lui paraît correspondre, de façon plus ou moins heureuse, à ce qu'elle cherchait à dire. (…) La mesure, qui permet à la parole de se corriger dans son exercice, consiste donc en un recroisement des horizons protentionnels et rétentionnels en lequel la parole *réfléchit* le sens déjà déployé au sens qui reste encore à déployer » (M. Richir, 1988, p. 137). Cette dynamique n'est pas propre à la parole ; elle est celle de tout accomplissement situé.

II. La tentation nominaliste

J'en viens maintenant à la seconde tentation, que j'appelle « nominaliste ». Le nominalisme en sciences sociales consiste à traiter les collectifs comme de simples dénominations servant à la représentation ou à la description (Popper). Pour le nominaliste les collectifs ne sont donc pas des groupes réels, mais des fictions intellectuelles, nécessaires à la représentation ou à la description. Cette fois-ci c'est dans l'approche sacksienne des *membership categorisations* que je perçois cette tentation. Cette approche me pose problème d'abord parce que le terme catégorie, tel qu'employé par Sacks, recouvre beaucoup de choses différentes, avec cependant une prédilection pour la classification, traduite par la notion de « catégorie d'appartenance ». Elle me pose problème ensuite parce que, du fait que les catégories appartiennent au domaine du discours, l'approche paraît beaucoup plus appropriée pour l'analyse du discours que pour l'analyse de l'organisation de l'action pratique. Ce qui convient pour l'analyse des énoncés discursifs ne convient peut-être pas pour l'analyse des pratiques (et j'y inclus les pratiques langagières). Là aussi je vous soumets mon évaluation pour la discuter. Ma lecture n'est peut-être pas correcte.

Il faut d'abord reconnaître que cette problématique de Sacks fournit des outils puissants pour l'analyse du discours, ou encore pour la description du raisonnement pratique, du moins pour la part qui est médiatisée par les ressources du discours et de la pensée discursive. Il est indéniable que les catégories sont un outil nécessaire pour faire des inférences, donc un outil puissant de raisonnement. L'idée que les catégories sont un des principaux supports du savoir social et de la moralité sociale est aussi très importante, de même que celle que les catégories guident ou structurent la perception. Enfin, cette approche est très féconde pour rendre compte des interactions dans l'espace public : ce que l'on peut savoir d'un individu que l'on ne connaît pas personnellement résulte de son appartenance

catégorielle, réelle ou présumée, ou de la typicalité de ses actes et comportements – on lui applique ce que l'on sait stéréotypiquement de la catégorie.

Je considère que les catégories appartiennent au domaine du discours (bien que l'on puisse considérer aussi la perception comme catégorisante, puisque ce sont des choses d'une certaine sorte que nous percevons directement) et relèvent d'un type particulier de généralité, la généralité générique. Catégoriser c'est classer, ou qualifier en subsumant un particulier déjà individualisé sous une classe d'équivalence et, par là, lui attribuer les traits distinctifs ou les caractéristiques constitutifs de cette classe (dont des propriétés, des activités typiques, des droits et des obligations, etc.). Pour tout un pan des sciences cognitives actuelles, les concepts ne sont que des outils de classification, et appliquer un concept c'est classer. Il me semble qu'une approche praxéologique ne peut pas se contenter d'une telle approche ; elle reconnaît sa validité dans certaines limites, mais elle cherche à la compléter par une clarification conceptuelle.

Sacks parle de « catégorie d'appartenance », mais appartenir à une classe, à un ensemble, à une collection, à un *kind* ou à un tout concret, ou encore relever d'un concept, ça n'est pas la même chose. Ce qui prédomine manifestement dans son esprit ce sont les classes - il y a même des « classes d'activités liées à des catégories ». Par là, Sacks endosse, pourrait-on dire, une conception classique du langage qui envisage la description ou la narration comme une classification, et fait des concepts des outils de classification. Mais cela me gêne de considérer père/mère/enfant, ou homme/femme comme des collections de catégories, et les catégories comme des classes d'appartenance. Parfois pointe dans ses analyses un autre langage : celui des places et des positions, quand ce n'est pas l'idiome identitaire (les *hotrodders* semblent avoir un vif sentiment de leur identité).

Dans le texte remarquable qu'est *Hotrodder*, Sacks précise que la catégorie n'est pas un groupe : les vieillards, les femmes, les noirs, les blancs, les juifs, les musulmans ne sont pas non plus des groupes, sous-entendu « réels », mais des catégories, donc des classes. À quoi d'autre que des classes peut-on appartenir ? À des groupes nominaux, à des groupes réels, à des touts concrets (un corps, un ordre, un régiment ou un laboratoire par exemple), à des catégories statistiques, à des *kinds,* à des institutions, à des organisations, à des classes sociales, à un milieu social, à une association, à un club, etc.

En sciences sociales, du moins en France, on utilise beaucoup les CSP (catégories socio-professionnelles), qui sont des classes d'équivalence permettant le codage statistique dans les recensements de la population. Ces catégories reposent sur des conventions collectives, définissant des principes de classement. Ainsi le travail de mise en équivalence

produisant les CSP repose-t-il sur la combinaison de trois critères de classement, ou de trois principes taxinomiques : le statut (salarié, non-salarié), le métier (boulanger, plombier...) et la qualification (ouvrier spécialisé, qualifié, technicien, cadre, etc.) (Desrosières, 2006).

Pour ce qui est des *kinds*, Ian Hacking a décrit le fonctionnement spécifique des « interactive kinds » par rapport aux « natural kinds ». Les *natural kinds* ont été inventés pour remédier aux limites de la notion logique de classe. Une classe logique est fondée sur le partage d'un trait ou d'une propriété commune (être blanc, noir ; être une femme, un homme, un cheval, etc.). Entre les membres d'une classe, les relations sont de similitude ou d'équivalence au regard d'une propriété – être blanc par exemple. Mais, à certaines classes sont associées une série infinie de caractéristiques : alors que les choses blanches n'ont qu'un trait en commun, les chevaux ont d'innombrables traits en commun en plus d'être des chevaux. D'où la différence entre les classes et les *natural kinds*.

Les *interactive kinds* procèdent, quant à elles, d'une classification réalisée par l'invention d'un concept et la création d'une étiquette – *child abuse*, autiste, obèse, personnalité multiple, etc. – concept et étiquette autour desquels s'organise un système comportant des institutions, des experts, des spécialistes, des savoirs spécialisés, des procédures de prise en charge, etc. Selon les distinctions de Sacks c'est une catégorie hétéro-administrée. Mais pour Hacking, qui se réclame d'un nominalisme dynamique, les catégories sont des choses évolutives : les propriétés constitutives d'un *kind* se transforment en effet du fait que les gens classés réagissent à leur classification, en s'y identifiant, s'en distanciant voire en la revendiquant comme identité. Les *kinds* génèrent des types de personnes et d'actes, ainsi que des manières inédites d'être une personne dans la société. Si l'on suit Hacking, des collectifs purement taxinomiques au départ cessent d'être de pures abstractions dès lors, d'une part, que les membres s'identifient avec le concept ou la catégorie, ou refusent cette identification, et, d'autre part, que les *kinds* suscitent une dynamique sociale complexe de production de savoirs, d'organisation et d'institutionnalisation. Ces *kinds* ne deviennent pas pour autant des groupes réels. Dans le langage philosophique, on dit que les *kinds* sont des entités abstraites, exemplifiées par un ensemble d'individus ; elles ne sont ni des groupes réels, ni des ensembles d'individus (au sens logique d'ensemble).

Si les catégories ne sont pas des groupes réels ni des *kinds*, qu'est-ce qui reste comme possibilités ? Une option possible est qu'il s'agit de groupes nominaux. Un groupe nominal relève de l'ordre de la représentation ou du discours. Il n'est pas réel en tant que groupe ; seuls ses membres individuels sont réels. Par exemple l'ensemble des doctorants du CEMS est un groupe nominal ; il n'y a en lui rien de plus que plusieurs personnes réelles

ayant pour propriété commune la préparation d'une thèse en sociologie sous la direction de quelqu'un du CEMS ; nous les réunissons dans notre représentation sous une étiquette « les doctorants du CEMS » ; le groupe quant à lui n'a pas de réalité ; il n'a pas non plus d'identité ni d'histoire propre, sauf évidemment s'il s'organise et se donne une vie propre. C'est une collection d'individus sans organisation ni structure. Tel est le point de vue nominaliste défendu par Popper.

Si les *Hotrodders* ne constituent pas un groupe réel, ils peuvent cependant correspondre à un groupe nominal. Mais il y a alors quelque inconséquence à soutenir que cette catégorie a malgré tout le mode d'existence d'un groupe réel ou d'une totalité concrète – puisque, d'après Sacks, elle est auto-administrée (aux deux sens du terme : auto-attribuée et autogérée), a une culture, un mode typique de comportement et un système interne de contrôle social, et que les membres semblent s'identifier à leur groupe. « Ce qui est connu des "conducteurs de *hotrods"* (…) sont des choses que les conducteurs de voitures modifiées peuvent s'imposer les uns aux autres d'honorer » ; et plus loin : « Une fois qu'il a fait de lui un candidat à la catégorie "conducteur de *hotrod* ", le jeune se soumet aux normes que l'ensemble des membres de la catégorie respecte et fait respecter » (p. 37-38). Sacks parle à la fin de son article non plus de la catégorie *Hotrod*, mais du « phénomène » *Hotrod* dont il apparaît qu'il est constitué, au-delà du concept ou de l'étiquette, d'un ensemble de pratiques réglées, de manières établies et contraignantes d'agir, d'un dispositif de régulation interne. Il semble aussi comporter des procédures de production et de maintien d'une identité collective. *In fine* ce sont les idées, les normes et les pratiques que les *Hotrodders* développent en propre, et qu'ils jugent précieuses et dignes d'être maintenues, qui confèrent une identité collective à cette catégorie. La catégorie est ici proche des « interactive kinds » de Hacking.

J'emprunte à V. Descombes l'expression « nominaliste inconséquent » : un « nominaliste inconséquent » croit qu'il est possible de concevoir « un groupe nominal qui aurait malgré tout le mode d'existence d'un groupe réel » (Descombes, 2013, p. 181). Je perçois plusieurs indices d'un tel nominalisme inconséquent chez Sacks. L'un d'eux est l'attribution d'une capacité d'auto-administration à la catégorie, dont on dit néanmoins qu'elle n'est pas un groupe réel. Comment un groupe purement nominal pourrait-il avoir la capacité de se donner une appellation à lui-même et de se gérer lui-même ? Un autre indice est ce que Sacks écrit à propos du fait qu'une catégorie est engagée dans le comportement de ses membres : « Le destin d'un membre est solidaire du destin de tous les autres » (p. 39). Il continue en expliquant que si un membre fait une connerie, « tous les autres membres de la catégorie auront à en rendre compte. Et d'une manière ou d'une autre, la catégorie devra vivre

avec ce problème. Car tous les membres s'attelleront (…) à faire en sorte que chacun soit à la hauteur de la meilleure image de la catégorie… » (*Ibid.,* p. 40). Et lorsqu'il explique qu'un système de contrôle social se développe autour d'une catégorie (*Ibid.,* p. 39), il laisse entendre que le groupe veille à son identité collective en « faisant en sorte que chacun soit à la hauteur de la meilleure image de la catégorie » (*Ibid.,* p. 40).

Une illustration récente de ce phénomène en France est le malaise des musulmans face aux crimes commis au nom de leur religion, et les déclarations de distanciation que ce malaise suscite (« nous ne pouvons pas nous reconnaître dans ce genre d'acte »). La catégorie « musulmans » ne constitue pas un groupe nominal rassemblant une multitude d'individus, car le membre d'un groupe nominal ne peut pas engager tous les membres de ce groupe. Pour qu'un tel engagement puisse avoir lieu, il faut autre un autre type de collectif : il faut une « multitude réunie en un corps », pour parler comme Rousseau. Ce n'est que dans ce cas que la mauvaise conduite d'un membre peut offenser le corps, à condition qu'il agisse en tant que membre du corps ; quand il offense le corps il offense aussi tous ses membres. Cela n'est possible que si on a autre chose qu'un groupe nominal, qui est de l'ordre de la représentation, apposé à une multitude d'individus. Dire que « le destin d'un membre est solidaire du destin de tous les autres », ou l'inverse, c'est reconnaître que la partie peut valoir pour le tout et le tout pour la partie. Or cela n'est possible que si l'on a affaire à un groupe réel, ou à une totalité concrète dotée d'une identité collective. Chacun peut alors ressentir comme son affaire propre ce qui arrive à l'un quelconque des membres du tout (cf. Descombes, 2013, p. 228). C'est ce qui passe quand une simple pluralité humaine se transforme en « cité », c'est-à-dire quand elle se donne une constitution.

Je rappelle qu'un tout concret n'est pas une classe, mais une totalité composée selon un certain ordre, donc dotée d'un minimum de structure : une forêt n'est pas l'ensemble ou la classe des arbres qui la composent, car des arbres peuvent mourir et d'autres disparaître, sans que la forêt disparaisse ou change. Un tout collectif est divisible en parties constitutives, et sa division se fait par différenciation en parties en fonction de sa structure interne, et non par description d'un arrangement d'éléments.

C'est pourquoi la catégorie *hotrodder* est très différente de celle d'adolescent – je dirai que *hotrodder* est un quasi-nom propre[1], comme les Français, les juifs, les musulmans, etc., et que les *hotrodders* se nomment eux-mêmes d'un nom collectif. Un groupe réel étant une totalité concrète, il peut avoir une identité propre, parce que contrairement au groupe

[1] On pourrait aussi parler d'un semi-nom propre, au sens de J.-C. Passeron : un concept générique qui reste indexé sur la série de cas singuliers à partir de laquelle il a été construit. C'est un « hybride logique » associant une description individualisante et une classification généralisante

nominal, qui est une classe purement taxinomique, ou une simple collection d'individus, son identité n'est pas strictement fonction de l'identité personnelle de ses membres (être un doctorant du CEMS, par exemple). Le groupe peut définir lui-même les critères de son identité collective. Ce que n'admet pas le nominaliste qui fera de cette identité l'effet d'une simple façon de parler, un pur être de discours, car, pour lui, les collectifs sont des fictions intellectuelles, pas des entités réelles. Du coup le nom lui-même n'a pas du tout la même valeur que celui d'une simple classe. *Hotrodder* est un nom collectif. Un nom collectif est donné à un groupe, et pas à des individus particuliers. Il est pris collectivement pour tout le groupe. On ne parle pas de plusieurs personnes, mais d'un seul être ou d'un seul objet nommé par un nom collectif.

C'est ce qui explique que les catégories d'appartenance correspondant à groupes réels ou à des totalités concrètes sont « protégées contre l'induction » : un contre-exemple ne met pas en cause les prédicats associés à une catégorie. Pourquoi ? Tout simplement parce que *ces prédicats sont attribués collectivement*, ce qui signifie qu'il y a des « sujets collectifs d'un prédicat » (Descombes, 2013). La défaillance d'un membre ne remet pas en cause la validité de l'attribution collective. L'absence pour maladie du sapeur Camembert n'empêche pas de dire que le régiment du sapeur Camembert a défilé à Paris le 14 juillet. Par ailleurs on peut demander « à ceux qui se nomment eux-mêmes d'un nom collectif quel critère d'identité ils ont fixé pour ce nom propre » (*Ibid.,* p. 196). On retrouve par là la distinction proposée par Sacks entre auto- et hétéro-administration de la catégorie : mais, encore une fois, si la catégorie n'est qu'un groupe purement nominal, il n'y a pas de sens, me semble-t-il, à parler d'auto-administration à son sujet.

III De quelques autres biais

Je voudrais maintenant m'arrêter sur une remarque importante faite par Sacks dans « Voir une imitation ». Il évoque, p. 48, « une logique inverse de celle des activités liées à des catégories », une logique dans laquelle ce sont les catégories qui sont liées à des activités : « Il y a des activités, autrement faisables par quiconque, qui ne sont pas faisables par certaines catégories de personnes », des enfants par exemple. Et il pointe le phénomène de l'habilitation à faire une activité déterminée : un enfant peut n'être pas « un bon candidat pour effectuer l'activité qu'il a réalisée », ou « un membre de plein droit ». Ce qui permet d'inférer qu'il s'agit d'imitation. Il y a donc des « activités sur lesquelles certaines personnes possèdent un droit spécifique » (p. 51). Pour célébrer un mariage il faut être un officier d'État civil ou le ministre d'un culte. Je me demande si en évoquant un droit spécifique de certaines catégories de personnes à faire certaines activités, Sacks n'annule pas immédiatement le relevé, en soi

très pertinent, d'une « logique inverse de celle des activités liées à des catégories », car c'est une manière de rétablir, à travers l'attribution de droits spécifiques à une catégorie, la prédominance de la logique des « activités liées à des catégories ».

J'attribue aussi ce geste à son nominalisme, consistant cette fois, d'une part, à accorder, dans l'analyse du discours, le primat aux noms ou aux substantifs plutôt qu'au verbe (quoique tous les verbes ne soient pas des verbes d'action), d'autre part, à privilégier la logique attributive. Concernant le premier aspect, je rappelle une remarque très pertinente d'E. Anscombe (1981, citée par Descombes) : « La réduplication grammaticale du sujet fait partie, en réalité, du prédicat. C'est *en tant que* B que A fait ceci et *en tant que* C qu'il fait cela ». Telle que je la comprends, cette remarque a deux implications : a) le sujet n'est qu'un complément du verbe et a une fonction adverbiale (étymologiquement, l'adverbe est l'adjectif du verbe) ; b) ce sont la nature et la structure de l'activité qui commandent les catégories pertinentes, c'est-à-dire qui prescrivent « sous quelle description » l'agent doit être identifié pour pouvoir figurer comme complément de sujet (*en tant que* ceci ou cela, médecin, juge, policier, etc.). Dans cette perspective, les catégories pertinentes ne procèdent pas d'un choix de l'acteur, comme elles peuvent le faire dans une description ou une narration.

Maintenant, la structure de l'activité commande les catégories pertinentes de différentes manières. D'abord en différenciant des places ou des positions dans un espace symbolique (enseignant/enseigné ; invitant/invité ; juge/prévenu, etc.), places ou positions auxquelles sont associés des attributs pragmatiques (rôles et attitudes), notamment ce qu'elles demandent de faire et autorisent à faire, tels que fixés et appris par les usages établis ou par des conventions. Ensuite, en fixant les suppôts possibles de l'activité, donc des candidats possibles, pour parler comme Sacks. Cette fixation est à la fois logique et sociale. Par exemple, penser est une chose que le cerveau ne peut pas faire, car le cerveau n'est pas un sujet logiquement approprié pour des prédicats psychologiques – seul un être humain, ou un être vivant qui se conduit comme lui, peut être dit penser. Autre exemple : ce n'est pas la main de Napoléon qui a signé le traité de Campo-Formio, bien que Napoléon l'ait signé de sa propre main. La main de Napoléon n'est pas un candidat possible pour ce type d'acte, mais Napoléon en tant que commandant des armées françaises. L'aspect social est plus souvent reconnu, puisque du fait qu'elles sont instituées, ou socialement organisées, nombre d'activités requièrent une habilitation ou une autorisation (aux formes extrêmement variées).

Pour ce qui est du second aspect, Vincent Descombes a rappelé que, dans son ensemble, la logique traditionnelle a privilégié le schéma syntaxique de la « phrase *attributive* », qui est composée d'un sujet et d'un prédicat, reliés par une « connexion

prédicative » (Descombes, 2014, II, 2) : une telle phrase affirme quelque chose d'un sujet, qui est posé comme premier, et le prédicat permet de faire différentes inférences – si mon cheval est un pur-sang anglais, je peux lui appliquer les propriétés typiques de cette race de chevaux et il y en a une multiplicité ; je peux aussi prendre appui sur les croyances stéréotypiques et sur divers lieux communs tacitement acceptés concernant les chevaux en général et ce type de cheval en particulier. Il y a cependant un autre type de phrase, la « phrase narrative », qui fonctionne avec un autre type de connexion, une « connexion actancielle » : une telle phrase comporte un verbe d'activité ; si le verbe est transitif on peut lui adjoindre différents compléments - de sujet, d'objet, de circonstances, etc. -, qui spécifient notamment des fonctions d'agent ou de patient de l'activité, ainsi que diverses modalités de l'action. « Mon cheval a couru le prix d'Amérique en 2014 » peut être comprise comme une phrase narrative plutôt qu'attributive. C'est une phrase qui peut être mise à la voix passive. Certes à partir de là un auditeur peut aussi faire certaines inférences, en fonction de ses connaissances et de sa familiarité avec un certain monde (le monde des chevaux et celui des courses, par exemple), notamment que mon cheval n'est pas un pur-sang anglais, qui est un galopeur, mais un rotteur, parce que le Prix d'Amérique est une course de trot et pas de galop. Mais, dans cette phrase « Mon cheval a couru le prix d'Amérique en 2015 »), c'est le prédicat, et donc l'activité, qui détermine en tant que quoi, ou sous quelle description, un sujet peut la faire, ou encore quel candidat est admissible à la fonction d'agent : par exemple, un cheval appartenant à la race des trotteurs et entraîné pour trotter plutôt que pour galoper. Bref, celui qui privilégie les noms et les substantifs ne reconnaîtra que les « connexions prédicatives » ; il faut se détourner quelque peu de la logique traditionnelle pour faire droit aux « connexions actancielles ».

Je relève dans le texte de Sacks sur les récits d'enfants un dernier point intéressant, mais là aussi immédiatement recouvert par l'obsession de dégager des règles : « Certaines activités ne peuvent être effectuées qu'à certaines places dans une séquence (…). De telles observations invitent à établir une distinction entre une place (*slot*) et les éléments (*items*) qui l'occupent, ainsi qu'à avancer que certaines activités sont accomplies par la combinaison d'un élément et d'une place » (p. 75). Pour Sacks il s'agit uniquement d'une place dans une séquence, d'une place séquentielle pour la survenance appropriée d'un certain type d'activité. L'argument est incontestable et s'est avéré très fécond sur le plan analytique.

Mais on peut lui donner une plus grande généralité et avancer que toutes les activités sont accomplies par « la combinaison d'un élément et d'une place », non plus seulement une place dans une séquence, mais aussi une place dans une structure d'activité. La formulation de

Sacks devient alors : « Certaines activités ne peuvent être effectuées qu'à certaines places dans une structure » - enseigner, inviter, juger, pour reprendre mes exemples précédents. C'est un vocabulaire qui a aussi cours en ethnométhodologie. J'en veux pour preuve un article de Watson (2009) où l'auteur insiste sur le fait que les membres savent « détecter des structures in situ » et donc qu'il ne faut pas les concevoir « comme des êtres simplement régulés par des règles ou gouvernés par elles ».

Une façon d'expliciter cette idée est de dire que l'accomplissement d'une activité sociale (faite à plusieurs) passe par une auto-organisation sur la base d'une différenciation qualitative, non discursive, d'un espace symbolique, et cela par un processus de configuration de places ou de positions définies relationnellement. Ces places et positions sont symboliques, pas physiques, virtuelles pas actuelles ; leurs relations et leurs attributs s'actualisent/ s'incarnent dans les comportements actuels des personnes et dans leurs relations actuelles (actuel = concret). Ce qui est actuel c'est ce que la structure constitue en s'incarnant. La structure est réelle sans être actuelle (Peirce). Dans le même esprit, G. Deleuze, présentant le structuralisme, distinguait un « remplissement primaire » et un « remplissement secondaire » des places d'une structure : le premier se fait par des éléments symboliques, dont les rapports réciproques déterminent l'ordre des places ; le second se fait par des êtres et des comportements réels.

Il y a donc une catégorisation qui fait partie de l'accomplissement d'une activité conjointe, qui ne mobilise pas des catégories discursives, bien qu'elle soit formulable, ou qui n'est pas perceptuelle. Cette catégorisation, qui différencie une totalité signifiante de l'intérieur, est inhérente à la « morphogenèse » de l'activité. Dans ce cas, la catégorisation se fait par une forme symbolique, qui définit des places purement relationnelles et rend possible leur occupation par des êtres et des comportements réels. La problématique des paires adjacentes rend en partie compte de cette morphogenèse catégorisante de l'activité. Mais suffit-elle ? Il y a une esquisse de structuralisme dynamique chez Sacks, particulièrement dans l'analyse de l'organisation des conversations, mais elle est vite recouverte par le légalisme.

Je voudrais, pour terminer, ajouter deux remarques. La première m'est inspirée par la signification que l'EM donne à la maîtrise du langage naturel. L'exploitation du potentiel cognitif et sémantique des catégories en fait partie. Mais la maîtrise des concepts du langage naturel va bien au-delà de la capacité de classer les choses, de les grouper sous un concept, de les subsumer sous des catégories, et de raisonner à l'aide de ces catégories. Maîtriser un concept c'est disposer d'un ensemble de capacités ou de skills reliées entre elles : des capacités d'usage, d'extension, de substitution, de reconnaissance, de discrimination, etc.

C'est notamment être capable de saisir les implications et articulations logiques du concept, ses compatibilités et incompatibilités. « Maîtriser le concept "rouge" c'est non seulement être capable de reconnaître et de distinguer les choses rouges de celles qui ne le sont pas ; c'est aussi avoir saisi la forme logique du concept – c'est-à-dire ses possibilités et ses impossibilités combinatoires, ses compatibilités et incompatibilités avec d'autres concepts dans un réseau de concepts. Un être humain qui maîtrise le concept "rouge" doit savoir que rouge est une couleur (...), qu'il y a un sens à attribuer la propriété d'être rouge à des objets étendus, mais pas à des sons, à des odeurs ou à des saveurs. Il doit savoir que si quelque chose est entièrement rouge, il ne peut pas en même temps être entièrement vert (ou bleu ou jaune, etc.). Il doit savoir que rouge est plus sombre que rose (...) et qu'il est plus proche d'orange que de jaune, etc. » (Bennet/Hacker, 2003, p. 340-41). Il s'agit de vérités grammaticales, pas de théorie, car un vocabulaire n'est pas une théorie.

Par ailleurs, comme l'a souligné Cora Diamond, la vie humaine est une vie avec les concepts. Or vivre avec un concept c'est être capable de « prendre part à la vie-avec-le-concept » (Diamond, 2011, p. 152), « de participer à la vie d'où provient le mot » (*Ibid.*, p. 154) et d'y adopter les orientations et les attitudes pratiques qui conviennent. « Avoir le concept d'être humain c'est savoir comment les pensées, les actes et les événements, et la façon dont les événements sont abordés, donnent forme à une histoire humaine ; c'est le savoir de possibilités, de leur poids et de leur mystère » (*Ibid.,* p. 151) ; c'est donc être capable non pas tant de classer les êtres humains en les caractérisant parmi les autres choses, que de « réfléchir sur la vie humaine et ce qui s'y produit » (*Ibid.,* p. 152).

La seconde remarque porte sur la nécessité, d'un point de vue praxéologique, de différencier plusieurs formes de généralité. Les catégories comme classes relèvent de la généralité générique. Peirce et Dewey ont rappelé qu'elle n'est pas la seule forme de généralité, qu'il y a aussi notamment une généralité « universelle ». Et Bourdieu, pour revenir à lui, a tenté de caractériser un troisième type de généralité, la généralité pratique. La généralité générique repose sur des opérations de comparaison, de rapprochement ou de mise en équivalence. Un genre, un *kind*, une catégorie ou une classe permet de caractériser distinctivement un objet ou une personne à l'aide des traits constitutifs du genre, du *kind*, de la catégorie ou de la classe. Beaucoup de nos inférences, donc de nos raisonnements, reposent sur cette forme de généralité, de même que l'organisation de notre savoir explicité, voire notre moralité.

La forme de généralité que l'on peut qualifier d'universelle est celle des façons d'agir, des habitudes, des méthodes, des schèmes (de perception, d'évaluation, de pensée,

d'action, etc.) et des institutions. Il s'agit de choses potentielles et transposables, correspondant à la catégorie de la tiercéité chez Peirce.

Enfin, comme Bourdieu, je pense qu'il y a une généralité pratique. La logique de la pratique est une « logique du flou et de l'à-peu-près, qui définit le rapport ordinaire au monde » (Bourdieu, 1987, p. 96). C'est pourquoi la généralité pratique est approximative. Comme l'explique C. Gautier, présentant la sociologie des pratiques de Bourdieu, « il s'agit d'une généralité construite par et pour la pratique, fondée sur des ressemblances suffisamment étayées par l'expérience chaque fois particulière de pratiques passées ou présentes, autorisant des occurrences à venir » (Gautier, 2012, p. 336). Elle constitue « des liaisons relativement stables qui, loin de se fonder sur des règles générales qui les porteraient à un degré de systématicité qui n'est pas celle des liaisons pratiques, confronte chaque fois des expériences particulières et rapporte le particulier au particulier sans autre médiation » (*Ibid.*). Elle peut rester implicite et se passer « de la construction de principes abstraits tirés de l'accumulation d'expériences particulières » (*Ibid.*, p. 337). Et cela notamment parce qu'elle s'adresse à la motricité des corps, et plus largement, à la réflexivité particulière de la *praxis*.

Bref, si on veut faire de la sociologie avec Sacks et si on veut donner une orientation réellement praxéologique à cette sociologie, quelques révisions ou corrections plus ou moins substantielles sont peut-être nécessaires pour faire des outils qu'il a forgés des outils vraiment appropriés à l'analyse des pratiques !

Références

E. Anscombe, 1981, *Philosophical Papers*, vol. 2, Minneapolis, University of Minneapolis Press.

M. R. Bennett & P. M. S. Hacker, 2003, *Philosophical Foundations of Neuroscience*, Oxford, Blackwell.

P. Bourdieu, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Minuit.

P. Bourdieu, 1987, *Choses dites*, Minuit, Paris.

P. Bourdieu, 1995, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.

J. Coulter & W. Sharrock, 2009, « "Theory of mind" : a critical commentary continued », in I. Leudar & A. Costall (eds), *Against Theory of Mind*, New York, Palgrave Macmillan, p. 56-88.

V. Descombes, 2013, *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard. V. Descombes, 2014, *Le parler de soi*, Paris, Gallimard.

A. Desrosières, 2006, « Catégories socioprofessionnelles », in S. Mesure & P. Savidan (eds),

Le dictionnaire des sciences humaines, Paris, PUF, p. 124-126.

H. Dreyfus, 1984, *Intelligence artificielle. Mythes et limites*, Paris, Flammarion [1972].

C. Diamond, 2011, *L'importance d'être humain*, Paris, PUF.

C. Gautier, 2012, *La force du social. Enquête philosophique sur la sociologie des pratiques de P. Bourdieu*, Paris, Cerf.

S. Laugier, 2006, « Où se trouvent les règles ? - § 185-202 », in S. Laugier & C. Chauviré (eds), *Lire les* Recherches philosophiques *de Wittgenstein*, Paris, Vrin, p. 131-156.

M. Pollner, 1991, « Left of ethnomethodology », *ASR*, 53(3), p. 370-380.

L. Quéré & C. Terzi, 2011, « Etnometodologia : una svolta problematica », *Quaderni di Teoria Sociale*, 11, p. 61-102.

M. Richir, 1988, « Relire la "Krisis" de Husserl », *Esprit*, 140-141, p.129-151.

R. Watson, 2009, « Constitutive practices and Garfinkel's notion of trust », *Journal of Classical Sociology*, 9(4), p. 1-25.

L. Wittgenstein, 1971, *De la certitude*, Paris, Gallimard (cité UG).